



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Aude

PIECES A FOURNIR POUR LA CARTE AMBULANT

- Copie de la Carte d'Identité ;
- Justificatif de domicile de moins de trois mois ;
- Un règlement de 15 euros à l'Ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat ;
- Une photographie norme ISO ;
- Le CERFA dûment rempli ;
- Extrait d'immatriculation au Répertoire des Métiers ;
- Pour les entreprises au micro social simplifié en dispense d'immatriculation au Répertoire des Métiers : copie du certificat d'inscription au répertoire SIRENE délivré par l'INSEE et attestation de dispense d'immatriculation.

PIECES A FOURNIR POUR LA CARTE AMBULANT

RESSORTISSANTS UE

- Extrait du Mercanti ou de l'Agence du Tributariat (extrait d'immatriculation) ;
- Copie de la Carte d'Identité ;
- Justificatif d'adresse espagnole de moins de trois mois ;
- Un règlement de 15 euros à l'Ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat ;
- Une photographie norme ISO ;
- Le CERFA dûment rempli.

Le dossier est à déposer au Centre de Formalités des Entreprises de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Aude.